

La loi du 20 août 2008, dite de rénovation du dialogue social, a ouvert la voie à une refonte du système de représentativité des organisations syndicales dans les établissements, les entreprises, les conventions collectives ainsi qu'au niveau interprofessionnel. La Fédération SUD Santé Sociaux, forte d'un développement continu depuis les années 90, est aujourd'hui reconnue représentative dans l'UNIFED...

SUD Santé Sociaux : un syndicat représentatif !

Les résultats des élections professionnelles sur quatre ans ont confirmé la représentativité de la Fédération nationale SUD Santé Sociaux au niveau de l'UNIFED.

L'UNIFED regroupe les conventions collectives de la Branche des Associations Sanitaires médico-sociales et Sociales à but non lucratif (BASS) : CCN66, CCN51, CHRS, CLCC, Croix Rouge Française.

Ne nous leurrons pas, la loi du 20 août 2008 produit de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) du 9 avril 2008 entre le Medef, la CGT et la CFDT, votée sous le gouvernement Sarkozy, n'est pas la panacée.

Toutefois, c'est cette loi qui a décidé de déterminer la représentativité des organisations syndicales à partir des résultats des élections professionnelles.

Dans les établissements et les entreprises, depuis le 21 août 2008, pour être reconnue représentative et pouvoir négocier et signer des accords, chaque organisation syndicale doit obtenir au moins 10% des suffrages exprimés sur les résultats des élections CE titulaires, DUP, ou à défaut au niveau des DP titulaires.

Au 31 décembre 2012, les résultats des élections professionnelles dans toutes les conventions collectives ont été fournis par le ministère du travail. Ils ont permis d'apprécier l'audience électorale de chaque organisation syndicale au niveau national.

A ce niveau il faut obtenir 8% des suffrages pour être reconnu représentatif.

Pour un syndicalisme de transformation sociale !

Certes notre courant syndical regroupé dans l'Union Syndicale SOLIDAIRES n'est pas encore représentatif au niveau interprofessionnel.

Mais les luttes menées dans le secteur sanitaire, médico-social et social, depuis 20 ans, par nos équipes syndicales au côté des salarié-es, pour la défense des conventions collectives et des métiers, ont permis à la Fédération SUD Santé Sociaux de gagner la confiance des salarié-es, et ainsi de lui donner les moyens de faire entendre sa différence, au niveau national.

Aujourd'hui, Sud Santé Sociaux est reconnu représentative et va siéger dans les CNP (Commissions Nationales Paritaires) des Conventions Collectives CC66, CHRS, CLCC et aussi pour la CC 65 mais qui n'est pas dans la branche BASS.

Dans la CC51 et la Croix Rouge, Sud Santé Sociaux n'a pas passé la barre des 8%, mais nous réalisons des scores très encourageants.

Sud Santé Sociaux est également représentative dans la BASS avec 9,40% et à ce titre nous devons siéger au sein de l'UNIFED, où se négocient les accords de branche.

La Fédération Sud Santé sociaux sera donc présente aux tables des négociations dans la CC66, CHRS, CLCC et à l'UNIFED.

Elle s'engage à :

- **Inform**er les salarié-es après chaque CNP.
- **Construire** le rapport de force nécessaire, dans l'unité la plus large, pour faire avancer les négociations.
- **Défendre**, les salaires et les acquis conventionnels. La lutte contre la précarité sera une de nos priorités.
- **Porter** et défendre l'idée **d'une convention collective commune de haut niveau.**

**Mais siéger en CNP n'est pas une fin en soi.
Seul un véritable rapport de force
fera avancer nos revendications !**

Depuis 1997 et les premières attaques patronales contre les conventions collectives de la branche, le secteur sanitaire, médico-social et social subit les conséquences des politiques d'austérité et de réductions des budgets sociaux et médico sociaux.

Les fermetures de services et d'établissements, les restructurations, les fusions et absorptions se sont accélérées depuis la loi HPST (loi Bachelot) avec leurs cortèges de licenciements, de fermetures de services...

Les populations fragilisées par la maladie, le handicap ou les difficultés sociales ont de plus en plus de difficultés pour trouver une réponse adaptée à leur situation...

Les salarié-es de ce secteur subissent eux, les blocages de salaires, la précarité, la dégradation continue des conditions de travail...

Partout, la Fédération SUD Santé Sociaux appelle à la résistance et à la lutte pour imposer les revendications et défendre les acquis conventionnels, la protection sociale et en particulier le système de retraite une fois de plus menacé par une contre réforme du gouvernement Ayrault/Hollande..



Union
syndicale
Solidaires

Fédération
SUD Santé-Sociaux

70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS

Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
www.sud-sante.org
contact@sud-sante.org

Paris, le 20 septembre 2013